

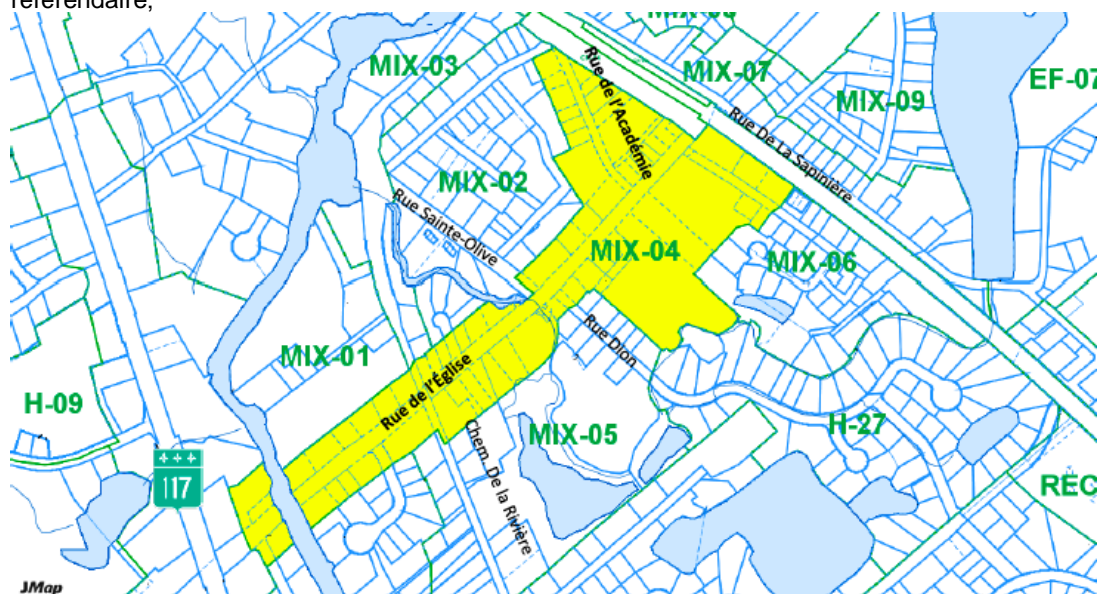


ASSEMBLÉE PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT 609-3

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 609-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 609 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, afin de modifier les usages admissibles à procédure dans la zone MIX-04 et d'ajouter des nouvelles dispositions pour le remblai des plans d'eau artificiels.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement **609-3**;
2. Une assemblée publique sera tenue **le mardi 28 mars 2017**, à compter de **19h00**, à la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église à Val-David;
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou la personne qu'elle aura désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
4. Le projet de règlement **609-3** contient des dispositions qui concernent la zone MIX-04 et d'autres qui concernent l'ensemble du territoire, mais **ne contient pas** de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;



5. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie située au 2579, rue de l'Église, Val-David, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00 et 13 h 00 et 16 h 30.

DONNÉ À VAL-DAVID, CE 15 MARS 2017

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Directrice des affaires juridiques et
secrétaire-trésorière adjointe